

Fonds national de la science
ACI Terrains, techniques, théories
Rapport de fin de contrat

I – Fiche d’identité du projet

Numéro de référence du projet : 04 5 305

Titre du projet :

Solidarités de crise, solidarités de routine dans la prise en charge familiale des personnes dépendantes - De l’analyse de résultats à la production de données

Coordinateur du projet :

Florence Weber

Téléphone du coordinateur du projet :

01 45 92 68 54 / 01 43 13 62 26 / 06 32 40 83 52

Mél du coordinateur du projet :

florence.weber@cee.enpc.fr; florence.weber@ens.fr

Laboratoire de rattachement du coordinateur :

Centre d’études de l’emploi (CEE)

Adresse postale du laboratoire :

Le Descartes 1, 29, promenade Michel Simon, 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Montant global : 66 820 euros

Informations de cadrage du projet :

Durée : 3 ans

Répartition budgétaire initialement prévue :

Equipement : 10 000

Fonctionnement : 20 700

CDD : 36 120

Nom des personnels recrutés, niveau de recrutement et durée des contrats

Centre d’Etudes de l’Emploi

Emmanuel Soutrenon, chargé de mission en CDD 2 mois du 01/05/2006 au 30/06/2006

Olivier Baguelin, chargé de mission en CDD 10 mois du 01/11/2006 au 31/08/2007

Loïc Trabut, enquêteur en CDD du 02/01/2008 au 22/02/2008

II. Bilan détaillé du projet

1 – Rappel des objectifs initiaux du projet

L'équipe MEDIPS (modélisation de l'économie domestique et incidence des politiques sociales) s'est constituée en 2000 sous la direction d'Agnès Gramain, Maître de conférences en économie à l'Université Paris-Dauphine, grâce à l'obtention d'un financement dans le cadre de l'ACI « Jeunes Chercheurs ». Elle cherche à répondre à une question d'une grande actualité politique : comment s'organise la prise en charge des personnes dépendantes, à l'intérieur et à l'extérieur du groupe domestique, lorsqu'il existe un dispositif de prestations sociales d'aide à la dépendance ? La période 2000-2003 a été consacrée à l'élaboration d'un cadre pour le travail empirique pluridisciplinaire sur l'économie domestique¹, à la publication de premiers résultats obtenus à partir d'enquêtes ethnographiques sur les deux versants de l'aide aux personnes âgées dépendantes, familiale et professionnelle², et à la formulation de propositions théoriques visant à renouveler la sociologie de la parenté contemporaine en utilisant le concept de maisonnée, groupe domestique instable, non nécessairement cohabitant, qui poursuit un objectif commun de survie de ses différents membres³. L'équipe a ensuite continué ses activités grâce à plusieurs autres financements, en particulier une subvention de la MiRe pour l'exploitation secondaire des données de l'enquête HID 1999⁴, et un contrat avec la Fondation Médéric Alzheimer qui a permis de monter en 2003 et 2004 une enquête, dite enquête MEDIPS, auprès de l'entourage de 91 personnes atteintes de troubles de type Alzheimer, résidant en région parisienne, contactées par l'intermédiaire de plusieurs institutions médicales ou médico-sociales⁵.

L'équipe a obtenu une nouvelle subvention dans le cadre de l'ACI TTT pour la période septembre 2004-septembre 2007, et l'autorisation de rendre le rapport scientifique fin février

¹ Agnès Gramain, Florence Weber, « Ethnographie et économétrie : pour une coopération empirique », *Genèses Sciences sociales et histoire*, 44, septembre 2001, p. 127-144.

² Florence Weber, Séverine Gojard & Agnès Gramain, dir., *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003.

³ Florence Weber, « Pour penser la parenté contemporaine », in Danielle Debordeaux, Pierre Strobel (eds.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, Coll. Droit et Société, vol. 34, 2002, p. 73-106. Le concept de maisonnée a trouvé des applications inattendues dans la sociologie des migrations.

⁴ Weber Florence et alii, « Les inégalités sociales dans la prise en charge du handicap : dispositifs institutionnels et soutien familial », *Lettre de la MiRe*, 2005.

⁵ Joël Marie-Eve, Gramain Agnès dir., avec Weber Florence, Wittwer Jérôme, Béliard Aude, Roy Delphine, *L'aidant familial aux patients atteints de démence de type Alzheimer : agent économique producteur de services. Rapport final*, Fondation Mederic-Alzheimer, 2005.

2008⁶. Elle a poursuivi ses travaux dans les deux directions envisagées en septembre 2004 : l'analyse des solidarités de routine (première partie de ce rapport) et celle des solidarités de crise (deuxième partie). Elle a utilisé les données de l'enquête MEDIPS, mais aussi d'autres grandes enquêtes statistiques (HID, Patrimoine 2003, SHARE), ainsi que des enquêtes ethnographiques sur des populations et des moments spécifiques. De façon inattendue, le recueil standardisé des formes familiales est en bonne voie grâce à la participation à la conception de grandes enquêtes statistiques (nouvelle enquête Handicap-Santé, cohorte ELFE, enquête EHPA), ce qui constituera la troisième partie de ce rapport.

Ce faisant, l'équipe poursuivait son double objectif de reformulation de la sociologie de la parenté et de l'économie domestique (à partir de la confrontation entre concepts anthropologiques, enquêtes ethnographiques et économie de la production domestique)⁷, et de formalisation microéconomique des décisions collectives (dans un contexte où comptent les ressources de chacun, l'état sanitaire de la personne concernée, un réseau complexe de relations affectives et des normes morales)⁸. La période 2004-2007 a été ponctuée par la participation de l'équipe à plusieurs colloques internationaux, et la rédaction de ce rapport scientifique coïncide avec la publication d'un numéro spécial de la revue *Retraite et Société* en janvier 2008 sous la direction de Marie-Thérèse Letablier et de Florence Weber, largement consacré aux travaux de l'équipe.

2 - Composition de l'équipe MEDIPS entre septembre 2004 et février 2008

L'équipe regroupe depuis sa création en 2000 quatre chercheurs titulaires (Séverine Gojard, Chargée de recherches à l'INRA, Agnès Gramain, Florence Weber, Jérôme Wittwer, Professeur d'économie à Paris-Dauphine). La subvention obtenue pour la période 2005-2008 a permis quatre recrutements temporaires au CEE et à l'Université Paris-Dauphine :

- Emmanuel Soutrenon, titulaire du DEA de Sciences sociales ENS-EHESS, qui a été embauché ensuite par l'INRA et est revenu poursuivre ses travaux sur l'enquête MEDIPS à laquelle il a participé dès sa conception ;
- Olivier Baguelin, titulaire d'une thèse en économie de l'Université Paris-1, qui a été embauché ensuite comme post-doc dans une autre équipe du CEE ;
- Loïc Trabut, titulaire du M2 ETT ENS-EHESS, qui poursuit une thèse au CEE dans le cadre de la Formation doctorale « Sciences de la Société » de l'EHESS sous la direction conjointe de Florence Weber et Dominique Méda.
- En outre, Roméo Fontaine, titulaire du master en économie de Paris-Dauphine, qui est depuis inscrit en thèse sous la direction de Jérôme Wittwer, avec le bénéfice d'une allocation de l'université, a participé aux travaux de l'équipe, ainsi que cinq doctorants, tous allocataires de recherche ou

⁶ La subvention obtenue pour ce projet a été gérée pour partie par Paris-Dauphine, sous la responsabilité de Jérôme Wittwer, pour partie par l'École normale supérieure puis par le Centre d'études de l'emploi, sous la responsabilité de Florence Weber, d'abord Professeur de sociologie à l'ENS, puis détachée au CEE de mars 2006 à février 2008.

⁷ Florence Weber, *Le Sang, le nom, le quotidien. Sociologie de la parenté pratique*, Paris, Aux lieux d'être, 2005. Florence Weber, *L'économie domestique*, entretien avec Julien Ténédos, Paris, Aux lieux d'être, 2006.

⁸ Agnès Gramain, Laure Lacan, Florence Weber & Jérôme Wittwer, « Économie domestique et décisions familiales dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. De l'ethnographie à la formalisation microéconomique », *Revue économique*, 56-2, mars 2005, numéro spécial « Économie et sociologie. Terrains de confrontation », p. 465-484.

ATER, qui réalisent leur thèse sous la direction de Florence Weber dans le cadre de l'équipe (Jean-Sébastien Eideliman depuis 2003, Aude Béliard depuis 2004, Laure Lacan et Solène Billaud depuis 2005, Ana Perrin-Heredia depuis 2006) ; deux doctorantes, associées ponctuellement à l'équipe (Sibylle Gollac et Emilie Biland-Curinier), ainsi qu'une élève de l'ENS et de l'ENSAE aujourd'hui administratrice à l'INSEE, Delphine Roy.

3 – Rapport final : travaux de recherche, résumés et perspectives

AXE 1. Analyse des solidarités de routine

L'étude du fonctionnement en situation stabilisée, des maisonnées constituées autour des personnes fragiles constituait le premier axe de notre projet de recherche. Le recueil de monographies de familles nous avait permis de repérer plusieurs types de configurations familiales et plusieurs modes de fonctionnement des maisonnées. Il s'agissait essentiellement de vérifier la validité de ces observations à l'échelle statistique et d'approfondir l'analyse des normes de justice mises en jeu dans la répartition des efforts entre les différentes personnes concernées.

1a. Déterminants sociaux des solidarités familiales

Solidarités familiales et transferts patrimoniaux

Les solidarités familiales recouvrent un vaste ensemble de transferts de biens, d'argent et de services. Dans quelle mesure cet ensemble intègre-t-il les transferts patrimoniaux, c'est-à-dire les donations et les héritages ? En particulier, on peut se demander si donations et héritages viennent parfois récompenser les membres de la famille qui ont aidé leur parent dépendant. Le droit successoral français semble peu propice à de telles pratiques, puisqu'il définit une liste précise d'héritiers réservataires et la façon dont le patrimoine doit être partagé entre eux, même si des lois récentes assouplissent désormais le code civil napoléonien sur ce sujet. L'enquête ethnographique montre cependant que les pratiques successorales sont le résultat d'arrangements multiples et peuvent être moins égalitaires que le droit ne l'exigerait en théorie.

Références : Gollac S., « Comment compte-t-on au moment de la succession ? Les modalités juridiques et pratiques de l'évaluation des biens familiaux ». Présentation au Colloque international « Quantificação e temporalidade : perspectivas etnográficas sobre a economia », organisé par le Museu Nacional de Rio de Janeiro, du 24 au 26 août 2005 ; Gollac S., « Faire ses partages. Patrimoine professionnel et groupe de descendance », *Terrain* n° 45, septembre 2005, pp. 113-124.

Une enquête par entretiens, observations et recueil d'archives, menée auprès de notaires et de familles confrontées à une succession, a permis de saisir comment les estimations des biens familiaux qui apparaissent finalement dans les documents officiels (déclarations de succession et actes notariés) dépendent tout à la fois des relations de parenté existant entre les protagonistes profanes de la succession et des rapports de force entre ces profanes et les professionnels du droit

successoral et fiscal – en particulier les notaires. Il existe ainsi des marges de manœuvre qui permettent à un parent de doter différemment ses enfants.

Gollac S., « Logiques familiales et logique économique : l'exemple des stratégies immobilières », thèse en cours à l'EHESS, sous la direction de Florence Weber.

Ces inégalités au sein des fratries viennent-elles récompenser l'aide plus grande apportée par certains à un parent dépendant ? L'exploitation de l'enquête INSEE « Patrimoine 2003 » permet de répondre partiellement à cette question. Elle révèle que les fils uniques reçoivent plus fréquemment des héritages ou des donations que les filles uniques. Les enfants de fratries de deux ou plus reçoivent des biens de nature différente selon leur sexe et leur rang : les cadets et les filles reçoivent plus souvent de l'argent, alors que les fils aînés reçoivent davantage de biens professionnels. Si l'on s'intéresse aux autres transferts monétaires descendants, moins formels que les transferts successoraux et non imposés, les filles semblent cette fois-ci légèrement privilégiées et les aîné-e-s restent favorisé-e-s. Néanmoins, pour la plupart, les filles perçoivent cette aide durant leurs études et avant leur installation dans la vie active. Les fils reçoivent plus fréquemment des aides sous forme de prêts qui interviennent lors de l'installation professionnelle. Les transferts successoraux et monétaires enregistrés par l'enquête « Patrimoine 2003 » semblent donc davantage obéir à une logique de lignée – favorable à la transmission de l'entreprise familiale aux garçons et à leur installation dans la vie active, ainsi qu'à l'acquisition de capital scolaire pour les filles aînées – qu'à une logique de récompense de l'aide apportée au parent vieillissant. On sait effectivement que ce sont les femmes qui sont le plus mobilisées dans l'aide aux personnes âgées, et les quelques types d'aides monétaires qu'elles reçoivent davantage que leurs frères arrivent avant leur entrée dans la vie active et donc, vraisemblablement, avant la prise en charge de la dépendance de leurs parents. Notons cependant que les femmes reçoivent davantage de transferts de la part de leurs grands-parents que les hommes. Ces transferts, qui sautent cette fois-ci une génération, peuvent peut-être être mis en rapport avec le soutien éventuel qu'elles ont apporté à leurs ascendants.

L'enquête « Patrimoine 2003 » permet également d'identifier les ménages de personnes de plus de 60 ans déclarant être gênées dans la vie quotidienne par une maladie chronique ou un handicap (ce qui ne permet pas de distinguer handicap et dépendance). Les personnes de ces ménages ont plus fréquemment versé à leurs enfants des donations que les autres, ainsi que des aides financières exceptionnelles. En revanche, pour tous les autres types de transferts monétaires (aide régulière, financement des études, de la recherche d'emploi, du logement, etc.), elles ont moins aidé leurs enfants. Les transferts effectués par ces parents s'apparentent donc davantage à des précautions prises en matière de transmission patrimoniale qu'à des rémunérations de l'aide éventuellement reçue de leurs enfants.

Ces résultats nous incitent à penser que le fonctionnement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes par leur famille d'une part et l'organisation de leur succession d'autre part relèvent de logiques différentes. Les transmissions successorales et, dans une moindre mesure, les transferts monétaires informels répondent à une logique de transmission du patrimoine familial des parents aux enfants, sous forme de capital économique éventuellement converti en capital scolaire dans le but d'assurer la reproduction ou l'ascension sociale d'une génération à l'autre. Cette logique continue à privilégier les fils et les aîné-e-s, indépendamment des rôles de chacun dans la prise en charge du parent dépendant.

Solidarités familiales et nature des incapacités

Les formes de la solidarité familiale, son existence même nous semblaient tenir à la nature des incapacités dont souffraient les personnes dépendantes pour les activités de la vie quotidienne, à leur origine, à leur histoire, mais aussi aux milieux sociaux et à la trajectoire sociale de la famille. Un premier groupe de travaux a consisté à s'interroger sur la pertinence des découpages classiques de la population souffrant d'incapacités dans la vie quotidienne pour comprendre les formes de la mobilisation familiale. Retrouve-t-on, lorsqu'on s'intéresse aux formes de la solidarité familiale et du recours aux aidants professionnels, une dichotomie entre handicap et dépendance des personnes âgées ? Existe-t-il des critères autres que l'âge permettant d'isoler des situations de prise en charge particulières ?

A partir de l'enquête « Handicaps-Incapacités-Dépendance », on a interrogé la pertinence de deux catégories constituées comme distinctes par les politiques sociales : celle de personne handicapée et celle de personne âgée dépendante. On montre qu'à ces deux catégories correspondent effectivement des types d'aidants différents : prise en charge exclusivement familiale d'un côté, au moins partiellement professionnelle de l'autre. Toutefois ces deux catégories ne suffisent pas à épuiser la diversité des situations de vie à domicile après 50 ans. L'observation des transitions caractéristiques de « l'âge de la vieillesse » dans le champ du droit et des politiques publiques, dans celui des configurations familiales et dans celui des capacités physiques témoigne d'un allongement du temps marquant l'entrée dans la « vieillesse ». Cet allongement fragilise l'hypothèse d'une homogénéisation des situations de vie, dont la catégorie de « personnes âgées dépendantes » rendrait compte. L'étude montre au contraire, qu'à âge donné, les situations de vie rencontrées par les personnes vieillissantes demeurent très diverses. Les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes, statistiquement minoritaires au sein de l'échantillon, sont à certains égards plus proches entre elles, en ce qu'elles ont recours à une aide humaine, que des personnes, majoritaires dans l'échantillon, qui parviennent, grâce à des routines ou à des aides techniques, à se passer d'une telle prise en charge.

Référence : Emilie Biland-Curinier, « Au-delà des catégories de 'dépendants' et de 'handicapés'. Comprendre la diversité des modes d'organisation quotidienne après 50 ans », *Retraite et Société*, janvier 2008.

La question des arrangements auxquels donne lieu le maintien à domicile des personnes handicapées ou dépendantes a été abordée de manière très large à partir d'une analyse secondaire de l'enquête « Handicap-Incapacités-Dépendance » menée par l'INSEE en 1999 auprès de personnes vivant en domicile ordinaire. Nous avons cherché à comprendre les conditions d'une mobilisation familiale et du recours à des professionnels de l'aide. Si l'on considère l'ensemble des personnes confrontées à d'importantes difficultés dans les actes de la vie quotidienne, quatre formes d'arrangements pratiques émergent, selon le type d'incapacités et la place dans la structure familiale : l'autonomie domestique, l'aménagement, la dépendance et le handicap. Alors que les deux derniers correspondent peu ou prou aux cibles des politiques sociales de la vieillesse et du handicap, les deux premiers désignent des situations où les individus ne déclarent pas d'aide humaine ; leur interprétation conduit alors à repenser les notions même de besoin d'aide et d'aidants.

Référence : Eideliman Jean-Sébastien et Gojard Séverine, « La vie quotidienne à domicile des personnes handicapées ou dépendantes : du 'besoin d'aide' aux arrangements pratiques », *Retraite et Société*, janvier 2008.

L'étude de la mobilisation familiale autour des personnes âgées dépendantes a aussi été l'occasion de regarder de plus près dans quelle mesure la prise en charge des personnes qui présentent des troubles du comportement se distingue de celle des personnes dépendantes en général. Cette analyse a été conduite par la comparaison des données de l'enquête Medips avec celles d'un échantillon représentatif de personnes dépendantes que fournit l'enquête Share-France. Cette étude permet de documenter la spécificité du cas des personnes âgées souffrant de troubles du comportement et résidant en ménage ordinaire au regard des configurations d'aide mises en place autour d'elles. On retiendra que ces configurations se distinguent par un recours quasi systématique et inélastique à l'aide familiale hors-ménage. Qu'un aidant professionnel intervienne ou non, le fait que la personne âgée dispose d'un cohabitant n'exempte pas d'autres membres de l'entourage de s'impliquer. Les logiques d'implication filiale, individuelles ou collectives, apparaissent également sensibles à l'origine de la dépendance. L'analyse suggère cependant que la plupart de ces résultats peuvent être répliqués pour l'échantillon représentatif, en se limitant au quartile présentant le plus grand nombre d'incapacités : ainsi, en termes de prise en charge, la dépendance psychique mobilise à la mesure des dépendances physiques les plus lourdes.

Référence : Baguelin, O., Gramain, A. (2007), « Recours aux aides professionnelles et mobilisation familiale. La prise en charge des personnes souffrant de troubles du comportement et de la mémoire repose-t-elle sur des configurations d'aide spécifiques ? », *Retraite et Société*, janvier 2008.

Solidarités familiales et genre

Qui sont les aidants familiaux des personnes âgées dépendantes, en termes de lien de parenté et en termes de genre ? Au-delà des récits ethnographiques, l'enquête MEDIPS permet de repérer les mécanismes d'assignation et les processus de désignation des aidants familiaux, puis de comprendre dans quelles configurations familiales s'organise le recours à des aides professionnelles elles-mêmes diversifiées en termes de qualification d'abord, en termes de genre ensuite. Quelques règles simples proviennent de l'adéquation entre les attentes institutionnelles et l'intériorisation des normes de prise en charge : c'est le cas des conjoints ou conjointes de personnes Alzheimer sans enfants d'abord, puis celui des enfants uniques lorsque le conjoint est décédé, et cela quel que soit leur sexe. Dans les cas complexes, plusieurs personnes peuvent être assignées au rôle d'aidant ou prétendre jouer ce rôle. Il faut alors restituer les fonctionnements familiaux en confrontant plusieurs déclarations, éventuellement discordantes, sur le même cas. On découvre alors la violence du processus de production d'une fille aidante, ainsi que l'implication différentielle des fils et des filles, qui suit la division traditionnelle des rôles domestiques, ainsi que leurs définitions divergentes de la parenté, les fils reprenant la définition légale des obligés alimentaires, les filles dessinant les contours d'une parenté pratique, parfois idéalisée. C'est dans ce contexte qu'on peut interpréter l'existence de filles salariées de leurs parents dépendants, dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, ainsi que la division sexuée du travail professionnel dans l'aide à domicile.

Références : BELIARD Aude, FONTAINE Roméo, PERRIN-HEREDIA Ana, SOUTRENON Emmanuel & WEBER Florence (2006), « Normes de prise en charge, normes de transmission. Une enquête exploratoire sur les aidants familiaux de personnes âgées souffrant de troubles de type Alzheimer », Colloque Care, CNAM-CEE, 8 juin ; BELIARD Aude, FONTAINE Roméo, PERRIN-HEREDIA Ana, SOUTRENON Emmanuel & WEBER Florence (2006), « Care and Transmission. The Case of French Alzheimer's Disease », Law and Society Association, 8 juillet, Baltimore, Workshop « Care, Law and Public Policy »; Weber Florence, Trabut L., « Division sexuée du travail familial de prise en charge et recours aux professionnel-le-s » (2008), miméo, Centre d'études de l'emploi.

1b. Normes de répartition familiale

Parallèlement à l'étude des configurations d'aide mises en place autour des personnes dépendantes, les travaux de l'équipe ont abordé la question des différentes normes de justice mobilisées dans le cadre de la solidarité familiale. Ces normes ont été approchées sous deux angles. Nous avons tout d'abord cherché à révéler les normes sous-jacentes à partir de l'observation des pratiques, qu'il s'agisse des normes mobilisées dans un cadre professionnel (celui des juges aux affaires familiales en charge de la mise en œuvre contentieuse de l'obligation alimentaire), ou dans un cadre familial. Les données recueillies dans l'enquête Medips nous permettaient par ailleurs d'étudier les normes explicitement revendiquées par les personnes confrontées à la dépendance d'un proche âgé, en matière de solidarités familiale et collective.

Les normes légales : la mise en œuvre contentieuse de l'obligation alimentaire ascendante

La mise en œuvre concrète de l'obligation alimentaire ascendante dans le financement de la dépendance des personnes âgées a été étudiée à partir d'un échantillon de décisions rendues entre 2000 et 2003, dans cinq tribunaux de grande instance (TGI). Ces décisions permettent de reconstituer, pour 305 obligés alimentaires, le montant du besoin de financement de leur créancier, les contributions fixées pour chacun d'entre eux, ainsi que quelques éléments descriptifs de leurs ressources. L'analyse de cet échantillon montre que la fixation des contributions par les juges aux affaires familiales répond largement à une logique économique simple, fonction des besoins du créancier et des ressources de ces obligés. La règle de mise à contribution estimée s'avère anti-redistributive à l'échelle inter-familiale : la facture à couvrir impose, de droit, un plafond en niveau à la contribution familiale pour les familles les plus aisées, tandis que les juges semblent avoir quelques réticences à fixer des montants de contribution trop faibles pour chaque membre des familles uniformément défavorisées. La règle apparaît en revanche redistributive à l'échelle intra-familiale : un obligé peu aisé est d'autant moins mis à contribution qu'il appartient à une famille globalement plus aisée que lui.

Les propriétés distributives de la règle de contribution mise au jour ont ensuite été étudiées, à partir d'un échantillon micro-simulé d'obligés alimentaires de personnes âgées de 75 ans et plus, construit par la division "politiques sociales" de l'Insee, ceci afin d'approcher les aspects distributifs non pas sur la seule sous-population des personnes ayant effectivement un parent dans le besoin mais sur l'ensemble de leur "génération" : cet élargissement permettait d'intégrer le fait que le risque d'avoir un parent dépendant qui ne peut pas subvenir seul à ses besoins n'est pas également réparti dans la population. D'après les simulations effectuées, si l'on considère les enfants dont le parent a effectivement un besoin de financement, le taux de contribution varie du

simple au double entre le dernier et le premier quintile de niveau de vie (de 3,53% des ressources en euro/UC pour les plus aisés à 7,21% pour les plus pauvres) ; si l'on considère l'ensemble des enfants, quelle que soit la situation de leur parent, alors le taux de contribution moyen varie du simple au quadruple (de 0,13% à 0,51%).

Référence : Gramain A., Wittwer J., Rebillard C. et Duée M. (2007), "Les contributions privées au financement de la dépendance dans le cadre de l'obligation alimentaire : pratiques judiciaires et implications macro-économiques", *Economie et Prévision*, à paraître en septembre 2007.

La mise en oeuvre de l'obligation alimentaire, et donc l'efficacité de la norme mobilisée par les juges, ne se réduit cependant pas au contentieux. En effet, l'existence d'une norme légale de solidarité contraignante (c'est à dire le fait qu'un obligé puisse être assigné en justice, par son créancier, par un autre obligé, ou encore par l'État lorsque le bénéficiaire de l'aide sociale est en jeu) constitue un élément déterminant de l'environnement dans lequel se prend la décision d'aider ou non un parent dans le besoin. C'est dans cette perspective que nous avons étudié, sur le plan théorique, l'impact de cette norme en termes d'efficacité et d'allocation du bien-être familial. L'analyse est conduite dans le cadre d'un modèle de financement de bien public local, l'obligation alimentaire intervenant comme contribution forcée. Les résultats obtenus sont contrastés selon la capacité des familles considérées à atteindre des équilibres efficaces au sens de Pareto (famille coopérative ou non) et, le cas échéant, selon la norme familiale d'allocation du surplus de la coopération (utilitariste, égalitariste, négociation à la Nash). On montre en particulier que, dans le cas non coopératif, l'existence d'une obligation alimentaire peut alimenter une forme de surprovision de bien public en permettant un "excès de zèle". Les contributeurs les plus zélés (partisans, par exemple, d'une solution de prise en charge particulièrement onéreuse) peuvent s'appuyer sur la norme légale de solidarité familiale pour obtenir des autres un soutien collectif supérieur à ce qu'imposerait le juge en cas de contentieux.

Référence : Baguelin, O. (2007), « Une analyse microéconomique des enjeux de bien-être des normes légales de solidarité familiale : l'exemple de l'obligation alimentaire », Mimeo.

Les normes de solidarité mises en oeuvre dans le cadre familial

Dans l'analyse micro-économique des solidarités familiales, l'hypothèse d'optimalité des décisions collectives constitue une ligne de démarcation importante entre deux familles de modèles. Si dans le cas des couples, il peut sembler logique de faire cette hypothèse, qui reflète une forme d'engagement moral ou légal des conjoints qui peut se dissoudre par le divorce, la chose est beaucoup moins certaine lorsqu'on considère une fratrie confrontée à la dépendance d'un parent âgé. Les différents enfants de la fratrie choisissent-ils la configuration familiale d'aide, de manière coopérative, collective, ou cette configuration doit-elle plutôt être vue comme l'issue de comportements stratégiques où chacun souhaite que le parent soit aidé, sans que la charge ne lui en incombe personnellement (comportements dits de « passager clandestin ») ? C'est pour répondre à cette question que nous nous sommes attachés à mettre en évidence, économétriquement, l'existence d'interactions stratégiques entre les enfants d'un même parent dépendant.

Une première étape a consisté à tenter de mettre en évidence l'existence d'une composante familiale en exploitant la structure des données de l'enquête Medips couvrant une catégorie

particulière de personnes dépendantes, celles qui souffrent de troubles du comportement et de la mémoire (et sont donc probablement peu partie prenante de la décision concernant leur mode de prise en charge). L'exploitation économétrique de ces données (l'entourage de 91 personnes âgées souffrant de troubles du comportement et de la mémoire est décrit par 260 questionnaires couvrant 483 individus) apporte les résultats suivants :

- le soutien dans les actes de la vie quotidienne repose essentiellement sur les conjoints et les enfants, l'intervention de personnes ayant un lien de parenté plus distant étant relativement rare.
- l'implication des enfants dépend fortement de l'existence d'un conjoint valide auprès du parent dépendant.
- plus généralement, l'implication des enfants dépend des caractéristiques de la famille à laquelle ils appartiennent.

L'analyse statistique des résidus d'un modèle expliquant le comportement d'implication des enfants dans la prise en charge de leur parent, à partir de leurs caractéristiques individuelles, permet d'approcher les composantes proprement familiales de ces comportements. L'utilisation d'un procédé proposé dans Checkovich et Stern (2002) basé sur la comparaison des variances intra et inter-familiales des résidus généralisés suggère que les comportements d'implication des différents membres d'une même famille ne sont pas indépendants : d'après la distribution empirique du ratio des variances, obtenue par bootstrap, la probabilité que la variance intra-familiale soit plus élevée que la variance inter-familiale est inférieure à 0,15. Ce résultat traduit l'existence de comportements mimétiques dans les familles, comportements peu compatibles avec l'hypothèse de passager clandestin. Cependant, ce phénomène peut avoir deux interprétations :

- les décisions des différents membres sont influencées par des caractéristiques familiales identiques et inobservées (effet de contexte) ;
- il existe une forme de compétition entre les enfants, apporter de l'aide étant d'autant plus souhaitable que les autres sont impliqués (effet d'interaction).

Référence : Fontaine R., Gramain A., et Wittwer J. (2006) "Caring for elderly suffering from mental and behavioural disorders: contributions and coordination of informal caregivers", 8th European Conference on Health Economics - ECHE 2006, Budapest, 6-9 juillet.

L'exploitation, en parallèle, des données de l'enquête Share a permis d'ouvrir l'analyse à la comparaison entre différents contextes nationaux (les normes morales en matière de solidarité familiale n'étant pas sans lien avec celles qui sont inscrites dans le droit, les comparaisons internationales sont particulièrement riches) et d'approfondir la question des interactions entre membres d'une même famille. Pour analyser les comportements individuels d'aide à un parent âgé dépendant et leur articulation composant des configurations familiales d'aide, deux modalités d'implication ont été envisagées : aide par la cohabitation avec le parent dépendant et aide apportée "à distance". La proportion de personnes âgées dépendantes recevant un soutien de leurs enfants, sous une forme ou sous l'autre, apparaît remarquablement homogène : de 79 % en Suède et aux Pays-Bas à 87 % en Italie. Dans les pays du Nord, la moindre cohabitation intergénérationnelle est en effet compensée par une aide plus fréquente des enfants non cohabitants. Dans tous les pays étudiés, l'implication des enfants est plus forte lorsque le degré de dépendance du parent est plus élevé et lorsqu'il n'a pas de conjoint. Cependant, le gradient Nord-Sud se retrouve dans la manière dont les enfants s'ajustent à l'absence de conjoint auprès de leur parent dépendant : accroissement de la cohabitation des filles au Sud, accroissement de l'aide "à distance" des fils comme des filles au Nord.

La présence d'un conjoint auprès du parent dépendant semble modifier les logiques mêmes de l'implication des enfants. Les résultats suggèrent en effet que l'implication des enfants auprès d'un parent bénéficiant déjà de l'aide de son conjoint relève de décisions individuelles indépendantes conduisant à une probabilité de soutien croissante avec le nombre d'enfants. L'implication auprès des parents sans conjoint relèverait au contraire d'une logique de fratrie visant à leur assurer une probabilité de soutien identique quel que soit le nombre de leurs enfants.

Pour les fratries de deux dont le parent est seul, une régression de type Probit bivarié confirme l'existence d'interactions dans les comportements des enfants, mais suggérerait une asymétrie : en moyenne, l'implication du cadet s'ajusterait à celle de l'aîné (la probabilité de s'impliquer du cadet serait plus faible si l'aîné s'implique lui-même), mais non l'inverse.

Référence : Fontaine R., Gramain A. et Wittwer J. (2007), "Les configurations d'aide familiales mobilisées autour des personnes âgées dépendantes en Europe", *Economie et statistique*, accepté pour publication.

Cette piste de recherche est encore en cours d'exploitation. Pour tenter de départager les deux hypothèses concernant les sources de la composante familiale dans le comportement d'implication auprès d'un parent dépendant (effets d'interaction ou effet de contexte), nous avons estimé un modèle structurel dans lequel la configuration d'aide familiale correspond à un équilibre de Nash entre deux enfants dont les préférences comportent une composante structurelle (la propension individuelle à aider, qui dépend des caractéristiques de l'enfant et du contexte familial) et une composante d'interaction (i.e. de réaction aux caractéristiques de l'autre). Les premiers résultats d'estimation, à partir de l'enquête Share, suggèrent l'existence simultanée des deux effets : dans les fratries de deux enfants, seule la composante structurelle est significative pour l'aîné, tandis que le cadet ajuste en outre son comportement à celui de son aîné. L'estimation de ce type de modèle structurel rencontre plusieurs difficultés (en particulier la gestion de l'absence d'équilibre et des équilibres multiples). Les estimations ont été réalisées en faisant sur ces points des hypothèses exogènes. L'équipe travaille actuellement à leur endogénéisation.

Les normes de solidarité revendiquées

Quelles sont les normes de mobilisation autour d'un parent dépendant aujourd'hui en France ? Les conceptions indigènes correspondent-elles à la législation ? Une partie du questionnaire MEDIPS permet de saisir les normes exprimées par les enquêtés tout en les mettant en relation avec la place de ces derniers dans une configuration familiale particulière et leur implication dans une configuration d'aide.

Quelques questions reconstituent des conceptions générales de l'articulation entre solidarités familiales et aides publiques : ceux qui apportent une aide financière à leurs parents se montrent plus favorables à une intervention forte de l'Etat. Ce résultat souligne l'intérêt, pour saisir de telles normes, d'interroger des personnes directement confrontées au problème étudié.

Lorsqu'on s'intéresse aux modalités plus précises de mise en œuvre de la solidarité familiale, et particulièrement à des questions de justice intrafamiliale dans la répartition des contributions financières, apparaît un fonds commun mélangeant le principe de filiation présent dans l'héritage

(la répartition à parts égales entre les enfants) et le critère des ressources habituel dans les politiques sociales – fonds commun qui ne correspond pas strictement aux règles de l'obligation alimentaire. Les différences d'opinion apparaissent alors dans les nuances : le petit-fils ne doit-il jamais être sollicité ou peut-il être appelé à contribuer en cas de défaillance de ses parents ? Elles se font également plus fortes lorsqu'on demande aux enquêtés de réfléchir sur des cas pratiques qui font écho à leur propre situation familiale. Les prises de positions peuvent alors être éclairées par des indicateurs de parenté pratique : l'histoire des relations avec la personne âgée, l'implication effective dans l'aide.

Les femmes apportent des réponses spécifiques et paradoxales au premier abord : plus favorables à l'implication des enfants, elles sont cependant plus souvent opposées à la prise en compte de leurs revenus dans l'attribution des aides. Leur position favorable à l'aide familiale peut être comprise comme une mise en cohérence de leurs opinions avec leurs pratiques, les femmes étant beaucoup plus souvent aidantes que les hommes, et soumises à des normes d'implication plus pressantes (qui se manifestent dans le déroulement de l'enquête). Elles font cependant face à des injonctions différentes selon qu'elles sont épouses, filles ou petites-filles. Enfin, c'est plus souvent de leur famille d'origine dont il est question, du fait d'une tendance à la matrilatéralité dans la société française (poids plus important de la famille de l'épouse par rapport à la famille de l'époux). Cette tendance éclaire le fait qu'elles préfèrent aider elles-mêmes en temps plutôt que de mettre en jeu les ressources de leur ménage, et ainsi impliquer leur conjoint.

Référence : Béliard Aude, Lacan Laure, Roy Delphine, « Prise en charge des personnes âgées dépendantes : normes de solidarité publique et de justice intrafamiliale », *Retraite et Société*, janvier 2008.

On a ainsi atteint nos objectifs initiaux de description des solidarités de routine, en mettant en évidence le poids de la parenté légale, rarement contrecarrée par des affects liés à l'histoire familiale, les mécanismes d'intériorisation du devoir filial qui diffèrent selon les configurations familiales, et la complémentarité entre mobilisation familiale et recours à des professionnel-le-s. Il nous reste à décrire plus précisément l'aide familiale dans ses diverses composantes – aide financière *versus* temps de travail gratuit, tâche par tâche. Une première étape nous conduira à utiliser l'enquête MEDIPS pour comprendre les liens entre la nature des tâches familiales, plus ou moins invisibles, et celle des tâches professionnelles. En 2009, ce premier travail sera complété par l'exploitation des données de l'enquête « Aidants informels » INSEE-DREES, qui seront alors disponibles (voir axe 3 de ce rapport).

AXE 2. Analyse des situations de crise

Si la prise en charge des personnes dépendantes connaît des périodes stables, qu'on peut saisir par une approche statistique, on fait l'hypothèse qu'elle traverse également des moments de transition, de bouleversement, lors desquels les arrangements antérieurs ne sont plus valables et doivent être renégociés. L'étude de quelques-uns de ces moments (irruption d'un problème de santé, d'une crise bancaire, entrée en maison de retraite) donne un nouvel éclairage sur les fonctionnements familiaux en rendant visible les modalités des négociations et des décisions, prises dans un temps court, souvent dans l'urgence.

Trois ensembles de questions ont guidé notre approche de ces moments :

- En ces périodes d'intense activité normative, on peut étudier comment différentes définitions de la situation sont produites et entrent en concurrence. Dans quels termes se pose le problème ? A quel moment peut-on dire qu'il y a un problème ? Ces définitions sont produites conjointement par diverses institutions (bancaires, médicales) et par les « profanes » directement concernés, y compris l'entourage.
- On peut également observer la formation du groupe des personnes concernées (qui doit se mobiliser ? qui est responsable ? solidaire ?), entre contraintes légales et normes profanes.
- On peut enfin comprendre comment on en vient à choisir telle ou telle solution (quelles contraintes pèsent sur les choix ? quel rôle jouent les négociations intrafamiliales ?)

2a. Les enjeux des diagnostics

Nos réflexions autour des enjeux des diagnostics s'articulent autour de deux thèses en cours (Aude Béliard sur « les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs aujourd'hui en France : du diagnostic à la prise en charge » et Jean-Sébastien Eideliman sur « des familles face au handicap mental d'un enfant : théories diagnostiques et arrangements pratiques ») et trois articles présentés ci-dessous. Le premier d'entre eux explore la notion de théories diagnostiques en s'appuyant sur l'ensemble des problèmes de santé déclarés dans le cadre d'une enquête nationale menée par l'INSEE. Les deux suivants traitent respectivement le cas des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et des enfants ou adolescents handicapés mentaux, en s'appuyant sur des études de cas ethnographiques.

Les déclarations de problèmes de santé recueillies en toutes lettres dans l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance menée par l'INSEE entre 1998 et 2001 permettent d'avoir accès à la multitude des manières de dire ces problèmes. Une exploration de ces données grâce aux méthodes de la statistique textuelle permet de montrer qu'elles varient en fonction du type de problèmes évoqué mais aussi des variables sociales classiques : sexe, âge, position sociale notamment. La sociologie a depuis longtemps montré que les problèmes de santé n'étaient pas répartis aléatoirement dans la structure sociale, mais au contraire que les différentes catégories sociales ne souffraient pas, en moyenne, des mêmes atteintes. Mais l'intérêt de cet article est d'aller au-delà de ce premier constat et de montrer que ces manières de dire ne sont pas seulement le reflet de pathologies objectivées par les professionnels du champ de la santé, mais sont inséparablement des manières de penser la maladie. Ces manières de dire et de penser peuvent être assimilées à des théories diagnostiques, c'est-à-dire à des formulations d'hypothèses et de caractéristiques sur un problème de santé, formulations prises dans des enjeux qui ne sont pas seulement médicaux, mais qui sont aussi imbriqués dans des rapports de pouvoir avec les médecins et avec l'entourage notamment familial. Le recours à des enquêtes ethnographiques permet ainsi de montrer que les régularités repérées de façon statistique renvoient aussi à des manières de penser la maladie qui ne sont pas seulement influencées, à la manière des représentations, par les catégories de pensée propres à une société et une époque donnée, mais aussi par les enjeux quotidiens dans lesquels elles sont prises.

Référence : Béliard Aude et Eideliman Jean-Sébastien, « Mots pour maux. Théories diagnostiques et problèmes de santé », en cours, pour 2008.

Les diagnostics de démence chez les personnes âgées

Une enquête ethnographique dans la « consultation mémoire » d'un hôpital de région parisienne a permis de rencontrer des familles au moment de l'obtention d'un diagnostic concernant les troubles cognitifs d'un de leurs membres. Dans chaque cas, on cherche à comprendre les ressorts de la démarche de recherche diagnostique en rencontrant plusieurs personnes de l'entourage de la personne âgée et en prêtant une attention particulière aux « théories diagnostiques » profanes : comment chacun définit-il les troubles de la personne considérée ? pourquoi, au sein d'une même famille, certains jugent qu'il y a défaillance cognitive et d'autres non ? pourquoi certains souhaitent obtenir un diagnostic médical et d'autres non ? La formation des théories diagnostiques et le recours à une expertise médicale sont des phénomènes complexes qu'on ne peut comprendre qu'en empruntant à différents registres. A partir de l'étude d'un cas, on met ici en évidence deux grands types de logiques : les premières reposent sur les effets des positionnements sociaux relatifs à l'intérieur d'une même famille ; les autres nécessitent d'entrer dans les configurations familiales et les enjeux de l'organisation de la prise en charge de la personne âgée.

Référence : Béliard Aude, « Personnes âgées et troubles cognitifs : théories diagnostiques et prise en charge », *Retraite et Société*, janvier 2008.

Les diagnostics de handicap mental chez l'enfant

S'appuyant sur une enquête ethnographique de longue durée auprès de familles dont un enfant est handicapé mental, ce dernier article se propose de mettre au jour les enjeux et les mécanismes de la prise en charge quotidienne de ces enfants, qui repose non seulement sur des choix d'établissements où les scolariser, mais aussi sur une organisation matérielle de tous les jours. Cette organisation est saisie à partir de la détermination du collectif de prise en charge de l'enfant, appelé maisonnée, et des différents points de vue portés sur l'enfant, appelés diagnostics profanes. L'articulation complexe de ces deux productions, matérielle et cognitive, est ici illustrée à partir d'une monographie de famille particulière. La conjugaison de l'histoire familiale, des différents diagnostics profanes et des logiques de maisonnées permet de rendre compte de la prise en charge quotidienne observée au moment de l'enquête. C'est à l'examen de l'articulation de ces différents éléments que l'article est consacré.

Référence : Eideliman Jean-Sébastien, « Asistencia y cuidados cotidianos de los niños discapacitados mentales. Diagnósticos profanos y grupos domésticos », *Política y Sociedad*, vol. 43, n°3, 2006, pp. 11-28.

La thèse en cours d'où est tiré cet article vise plus largement à comprendre l'organisation quotidienne, les arrangements pratiques auxquels ont recours les familles lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés d'ordre mental d'un enfant ou adolescent. La réalisation d'une enquête ethnographique sur une quarantaine de familles de la région parisienne, complétée par des données statistiques locales et nationales, permet de mettre l'accent sur les théories diagnostiques que les proches de l'enfant concerné sont amenés à formuler pour expliquer, décrire et prévoir son comportement. Si ces théories sont largement influencées par les discours professionnels qui peuvent être recueillis sur le sujet, elles sont au croisement d'enjeux

multiples : rapports de force avec les professionnels de la santé, avec les professionnels du champ de prise en charge de l'enfance handicapée, enfin avec les membres de l'entourage de l'enfant. Démêler la relation entre ces enjeux et les théories diagnostiques permet de mieux comprendre les décisions prises par l'entourage de ces enfants et adolescents et la manière dont elles varient d'un milieu social à l'autre, voire d'une famille à l'autre.

Référence : Eideliman Jean-Sébastien, « 'Spécialistes par obligation'. Des familles face au handicap mental : théories diagnostiques et arrangements pratiques », thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, EHESS, soutenance prévue pour 2008.

2b. L'entrée en maison de retraite

Dans les trajectoires de prise en charge des personnes âgées dépendantes, l'entrée en maison de retraite, ou plus largement en établissement d'hébergement pour personnes âgées, constitue à n'en pas douter un moment de transition majeur, moment privilégié pour observer des recompositions dans l'organisation des maisonnées.

Près de 250 000 personnes âgées entrent en institution en France pour une année donnée. Les enquêtes HID, EHPA et diverses études plus ciblées nous renseignent sur ces personnes. Elles sont pour la plupart déjà touchées par la dépendance, et entrent en établissement à un âge de plus en plus élevé. Elles y entrent le plus souvent depuis un domicile, suite à un événement déclencheur qui déstabilise l'équilibre fragile d'une vie à domicile. C'est alors dans l'urgence que l'on cherche une solution alternative, même lorsque les personnes concernées sont déjà dépendantes. L'entourage joue un rôle important, en termes de prise de décision, de conseils, de mise en œuvre des démarches et en particulier dans la délégation de la prise en charge aux professionnels dans une logique de compétence sanitaire. Quant à la probabilité d'institutionnalisation, plus qu'un degré de dépendance ou un nombre d'incapacités, ce sont certaines atteintes qui paraissent discriminantes ainsi que l'ordre de leur apparition. La composition de l'entourage familial est aussi un élément clef. De plus, le recours à une prise en charge institutionnelle est marqué socialement : les catégories sociales les moins aisées ont, à dépendance et configuration familiale donnée, un risque plus élevé de vivre en institution. On retiendra finalement que, si l'aggravation des incapacités joue un rôle majeur, c'est avant tout mise en regard des ressources de toutes formes dont disposent les personnes touchées pour y faire face.

Référence : Billaud S. et Gramain A. (2006), "Les déterminants de l'entrée en maison de retraite des personnes âgées", *Actualité et dossiers en santé publique*, n°56, septembre 2006, p. 43-44.

Cet article est lié à un travail de thèse portant sur « Le devenir de l'ancien logement et des biens d'une personne âgée vivant en établissement ». La thèse repose principalement sur une enquête ethnographique par monographies de familles, menées par entretiens et observation auprès de personnes âgées vivant en établissement et de leurs conjoint, enfants et/ou petits-enfants. Lorsqu'une personne âgée entre en établissement de manière définitive, la question du devenir de l'ancien domicile et des biens se pose à plus ou moins long terme. Cette thèse a pour but de montrer qu'au-delà des préférences individuelles et des raisons affectives, les choix effectués expriment des normes, des intérêts, ainsi que des relations interpersonnelles, fruits de l'histoire du groupe familial. Au final, la négociation autour du devenir des biens, ses résultats et

leur interprétation révèlent des coopérations et des rapports de pouvoir étroitement liés aux trajectoires et aux positions relatives de chaque membre du groupe familial.

Référence : Billaud Solène, « Le devenir de l'ancien logement et des biens d'une personne âgée résidant en établissement », thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, EHESS, en cours.

2c. Crises bancaires et définition des groupes domestiques

Parmi les situations de crise qui permettent d'observer la redéfinition des groupes domestiques et le fonctionnement, économique et moral, des solidarités familiales, les crises bancaires – c'est-à-dire les moments où l'équilibre budgétaire d'un groupe domestique est si compromis qu'il occasionne l'intervention de multiples institutions de contrôle et de protection entrant de façon intrusive dans les comptes du ménage – représentent une occasion de saisir la confrontation, souvent violente, entre plusieurs conceptions indigènes du groupe domestique, de la part des particuliers concernés et des institutions compétentes. On observe ces crises bancaires à partir de différentes situations : les cas d'endettement à la consommation qui « tournent mal », la diversité des instances de socialisation économique saisies à l'échelle locale d'un quartier de résidence où se trouvent concentrés des ménages à petits budgets, les politiques de développement du micro-crédit, le développement spontané d'un crédit infra-bancaire. L'ensemble de ces situations permet de reprendre la question de l'articulation entre solidarités familiales et solidarités publiques, cette fois du point de vue des classes populaires, provisoirement définies comme des classes sans patrimoine économique et à faibles revenus.

L'endettement à la consommation

L'endettement à la consommation est une forme normale, et encouragée par les pouvoirs publics, de participation à l'économie ; environ un Français sur deux a un crédit en cours et 60% d'entre eux ont au moins un crédit à la consommation. Dans le cadre d'une thèse en cours sur les situations d'endettement à la consommation qui « tournent mal », des données statistiques (exploitation de l'enquête « Patrimoine » de l'INSEE) et une étude ethnographique sur des fonctionnaires (essentiellement territoriaux) de catégorie C vivant en région parisienne permettent de souligner cependant la spécificité d'un endettement à la consommation pour autre chose que l'achat d'un véhicule (trésorerie, ameublement...), en moyenne plus cher du fait de taux d'intérêt plus élevés, qui concerne plus souvent les Français à petit patrimoine et à revenus salariaux peu élevés ; parmi ceux-là, les fonctionnaires territoriaux sont relativement bien représentés : ils déclarent d'ailleurs plus souvent que tous les autres salariés des difficultés financières (enquête « Patrimoine »). La probabilité d'être endetté de cette manière-là est nettement plus élevée lorsque le ménage comprend une personne « handicapée ou gênée dans la vie quotidienne ». L'enquête de terrain montre également la situation particulière de certains originaires des DOM-TOM, particulièrement démunis de soutien familial et sans aucun patrimoine, ainsi que les charges de famille (au pays) lourdes, non prises en compte par les impôts, qui pèsent sur certains immigrés.

Ces réalités expliquent en partie un « malendettement » qui n'est pas forcément vécu de manière problématique par les débiteurs jusqu'au moment où la crise bancaire s'enclenche : le créancier (souvent plusieurs créanciers successivement) déchoit le débiteur du terme pour cause de plusieurs impayés, ce qui signifie que le client n'est plus tenu à une échéance mensuelle mais doit l'ensemble d'une dette, sanctionnée juridiquement par l'obtention d'un titre exécutoire devant les tribunaux. Par la suite, le créancier revient nécessairement à la négociation, soit directement, soit par le biais d'un huissier ou par l'intermédiaire de la Banque de France lorsque le débiteur l'a saisie. Cependant, le débiteur est définitivement dans une position de faiblesse et redevable d'une dette transférable à un tiers ; cette réalité juridique se traduit concrètement dans toutes les interactions que le débiteur peut avoir par la suite avec ses créanciers, ainsi que dans l'évolution ultérieure du montant de la dette, qui n'est plus liée à un échéancier.

Dans ces situations de crise, les dettes atteignent souvent des montants considérables. La gestion de la dette, par la suite, exige la bonne volonté de toute la maisonnée – notamment lorsqu'il faut parvenir à tenir les budgets rigoureux de la Banque de France - même si seuls les débiteurs sont juridiquement responsables : enfants, conjoints sont en pratique impliqués... La situation est très pénible pour les couples séparés qui continuent à être tenus par une dette commune et ne peuvent en général pas bénéficier d'un arbitrage juridique dans la mesure où leur patrimoine, négatif, n'intéresse aucun avocat.

Références : Lacan Laure, « Les usages du crédit parmi les employés d'exécution des fonctions publiques », thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, EHESS (Centre Maurice Halbwachs), en cours ; Lacan Laure, « Crédits à la consommation : qui s'endette de quelle manière ? Réflexions à partir de la situation de trois femmes d'origine antillaise, fonctionnaires en région parisienne », communication au colloque *Autour de Maurice Halbwachs*, Reims, 25-26 octobre 2007 ; Lacan Laure, « S'endetter à deux », communication à la journée d'étude *L'argent et les biens dans les devenirs conjugaux contemporains*, Toulouse, 16 et 17 novembre 2006.

Les pratiques budgétaires des ménages à petits budgets

La gestion de l'argent est au cœur de la mesure juridique de mise sous tutelle, qu'il s'agisse d'une tutelle au majeur protégé et/ou d'une tutelle aux prestations sociales adultes. Un article étudie plus particulièrement le dispositif des « Familles-gouvernantes » mis en place par l'Union départementale des associations familiales (UDAF). Dans ce dispositif, cinq adultes, placés sous tutelle, sont colocataires et financent une personne en tant qu'employée de maison, la « gouvernante ». Cette expérience propose ainsi une prise en charge globale du majeur protégé (financière mais aussi administrative, sanitaire et sociale). Dans ce cadre, la gestion de l'argent n'est plus simplement objet de surveillance et de contrôle, mais s'insère plus largement dans une action pédagogique voire thérapeutique. Mais la relation qui lie les gouvernantes à leurs « pensionnaires », parce qu'elles se proposent de les rééduquer et de leur réapprendre les règles de la vie sociale, dépasse le simple cadre classique d'une hospitalisation à domicile. Elle passe progressivement du statut d'aide apportée à des adultes (*care*) à celui de soin prodigué à des enfants (*nursing*).

Cet article permet de pointer du doigt les travers qui guettent n'importe quelle situation de tutelle dès lors que l'apprentissage de la « bonne gestion » budgétaire a pour ambition de s'insérer dans une action plus vaste de réhabilitation sociale. Bien souvent, à la relation d'aide se greffe une

situation objective de domination sociale, puisqu'une seule des parties en présence a le pouvoir d'imposer en acte les normes de « bonnes dépenses » (épargner...), tandis que l'autre est dans la relative ignorance, la dépossession de soi et la dépendance. Vouloir modifier un comportement jugé inadapté à la société de consommation, c'est aussi prendre le risque de stigmatiser les modes de dépenses des milieux populaires, la médicalisation des pratiques budgétaires donnant une nouvelle légitimité à cette entreprise de normalisation.

Perrin-Heredia Ana, 2007, « L'argent comme levier dans les situations de tutelle, l'expérience des "Familles Gouvernantes" », *Informations sociales* –n°138 mars.

Cet article prend place dans un travail de thèse qui vise à étudier les pratiques budgétaires, l'organisation des dépenses et les projets de consommation de ménages aux revenus fortement contraints à la fois dans leur montant, dans leur rythme et dans leur forme. Le constat initial consistait à remarquer qu'avec un même revenu limité, il existait de multiples manières de consommer. L'enquête ethnographique, menée par entretiens et observations au sein d'un même quartier, permet alors d'intégrer le fait que les dépenses sont contraintes non seulement par le niveau de revenu mais aussi par la structuration de l'espace local et par les mesures institutionnelles d'encadrement, d'éducation et de normalisation, locales (et nationales), dirigées vers ces populations, notamment celles concernant la gestion du budget. La thèse a pour but de comprendre comment s'élabore un budget, comment sont anticipés des achats, quels sont les postes de dépenses jugés prioritaires et les critères de classement en cours dans ces familles aux revenus contraints. En outre, les institutions telles que l'école, la famille, le groupe des pairs ne sont pas les seules à encadrer les pratiques, à « socialiser à l'économie ». Les banques, les collectivités territoriales, les centres sociaux édictent également des normes qui entrent parfois en contradiction avec celles acquises précédemment. Ces professionnels du budget (banquiers, conseillères en économie sociale et familiale...) semblent contribuer ainsi à la construction d'une définition hétéronome des besoins de ces populations et peuvent, au moins partiellement, les inciter à s'ajuster aux normes en vigueur.

Référence : Perrin-Heredia Ana, « Arbitrages, rationalités et pratiques budgétaires en milieux populaires », thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, URCA-EHESS, en cours.

Ainsi, les conseillères en économie sociale et familiale, confrontées à des familles en situation de surendettement, interviennent auprès de ces dernières afin de dispenser de nouvelles méthodes de calcul pour « mieux gérer son budget ». Ces méthodes favorisent l'intégration par ces personnes d'un nouveau « sens des limites » et participent de fait à la construction d'une définition hétéronome des besoins susceptible de modifier ce qu'Halbwachs appelle « la structure de consommation » des ménages.

Référence : Perrin-Heredia Ana, « 'Compter comme il faut' : les entreprises contemporaines de normalisation des budgets des classes populaires », communication au colloque *Autour de Maurice Halbwachs: Classes sociales, groupes sociaux, groupes professionnels*, Reims, 25 et 26 octobre 2007.

Le crédit infra-bancaire

Deux nouvelles thèses sur l'endettement des particuliers permettront de diversifier les situations dans lesquelles observer les pratiques économiques des groupes domestiques soumis à de fortes

contraintes budgétaires. Ces thèses mettront en œuvre la méthodologie de l'équipe : des monographies de familles confrontées à des institutions qui visent autant à les contrôler qu'à les protéger. L'une porte sur le développement récent du micro-crédit, qui repose sur une ambiguïté entre l'accompagnement social des chômeurs et l'officialisation d'activités économiques irrégulières. L'autre porte sur les pratiques de crédit infra-bancaire mises en œuvre dans des milieux sociaux spécifiques. Elles examineront les transformations récentes des dispositifs institutionnels auxquels sont soumis les ménages à petits budgets, les définitions implicites, tantôt individuelle, tantôt familiale, du prestataire, du client ou du consommateur, que mettent en œuvre différentes institutions, publiques ou privées, qui jouent parfois sur leurs missions d'intérêt public, définies selon des indicateurs soumis à des pressions politiques, parfois sur la recherche du profit, défini selon des règles comptables spécifiques. Elles étudieront également les morales économiques des individus pris dans des groupes domestiques provisoires, en étudiant leurs variations en fonction de leurs caractéristiques individuelles (situations professionnelles, position dans le cycle de vie, niveau de diplôme), mais aussi en fonction des groupes sociaux plus ou moins larges, du groupe domestique à la classe sociale, auxquels ils appartiennent.

Cette direction de travail s'appuie sur une clarification des enjeux liés à l'analyse des situations de crédit et d'endettement, menée dans le cadre d'une confrontation à visée comparative avec des travaux portant sur des contextes historiques divers : l'Europe médiévale et moderne, la France contemporaine, les économies post-communistes. Cette confrontation se poursuit depuis plusieurs années grâce à l'organisation d'un séminaire « Ethnographie économique et histoire », qui réunit Florence Weber et deux historiens, l'un médiéviste (Laurent Feller), l'autre moderniste (Laurence Fontaine). Elle a été stimulée par la rédaction d'un manuel d'ethnographie économique avec une spécialiste de la Russie post-communiste (Caroline Dufy) et par l'organisation d'un colloque sur l'économie informelle et le travail au noir en septembre 2007.

Références : Caroline Dufy et Florence Weber, *L'Ethnographie économique*, Paris, La Découverte, 2007 ; Weber Florence, *Préface* à Marcel Mauss, *L'Essai sur le don*, Paris, PUF, 2007 ; Weber Florence, *Préface* à Caroline Dufy, *Le troc dans le marché*, Paris, L'Harmattan, à paraître, 2008.

Solidarités familiales ou solidarités publiques : quels enjeux pour les classes populaires ?

Le développement de politiques spécifiques dédiées à la dépendance, dans les années 1990-2000 en France, est l'occasion de s'interroger sur les nouvelles articulations entre solidarités familiales et solidarités publiques. On a commencé par mettre au jour les différents principes moraux à l'œuvre dans ce qu'on appelle habituellement les « solidarités familiales » : un principe de maintien du patrimoine, matériel et symbolique, de la lignée, lié à des stratégies de reproduction sociale qui évoluent en fonction des contextes historiques et qui séparent les groupes sociaux en état de se reproduire, physiologiquement et socialement, des groupes sociaux dont la reproduction est impossible, condamnés au célibat ou à l'infertilité sociale ; un principe de survie des membres de la maisonnée, groupe domestique non nécessairement cohabitant, auquel l'équipe a consacré l'essentiel de son énergie ; un principe de réciprocité au sein des réseaux de personnes apparentées ou non qu'on appelle, suivant l'usage en anthropologie de la parenté, des parentèles.

Référence : Weber Florence, « Reconnaître les aidants familiaux », *Connaissance de l'Emploi*, CEE, n°34, septembre 2006.

On s'est ensuite interrogé sur l'articulation entre ces différents principes de comportement au sein des familles et la mise en œuvre des solidarités publiques, pour défendre un renouvellement des politiques sociales décrites habituellement comme « continentales » ou « conservatrices », que nous proposons d'appeler « multi-solidaires ».

Références : Weber Florence, « Qu'est-ce que la protection rapprochée? Réciprocité, solidarité quotidienne et affiliation symbolique », in Serge Paugam, 2007, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, « Le lien social », Paris, p. 187-204 ; Weber Florence, « Quelles solidarités et pour quoi faire? », intervention au débat sur L'Éthique de la solidarité organisé à l'EHESS le 7 mars 2007.

L'ensemble de ces travaux prend place dans un programme de recherches plus vaste, qui vise à restituer la pluralité des rationalités économiques indigènes, non seulement à l'échelle de contextes socio-historiques différents mis en lumière par l'approche comparative, mais également à l'échelle d'une société donnée, selon les différentes scènes sociales dans lesquelles agissent les individus et les groupes et au sein desquelles les interactions prennent leur signification. Ce programme de recherches s'inscrit dans un dialogue avec un courant de la nouvelle sociologie économique, représenté entre autres par Viviana Zelizer, qui prône l'avènement de théories des Mondes imbriqués, et refuse à la fois les théories savantes des Mondes hostiles et les réductionnismes economicistes ou culturalistes. Il conduit à s'intéresser, à l'échelle de l'observation ethnographique, à la production de cadres matériels, juridiques et cognitifs qui donnent leur signification aux interactions observables entre les individus.

Références : Weber Florence, « Séparation des scènes sociales et pratiques ordinaires du calcul. À la recherche des raisonnements indigènes », in Coquery Natacha, Menant François, Weber Florence, 2006, *Ecrire, compter, mesurer 2. Articles publiés en ligne*, Rue d'Ulm, Paris, p. 66-85 ; Weber Florence, « L'argent social. Entretien avec Viviana Zelizer », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 2006/4, n°65, Paris, p. 126-137.

AXE 3. Recueil standardisé des formes familiales

L'originalité de l'équipe, soudée par la participation à l'enquête MEDIPS et à son exploitation, tient dans le caractère indissociablement théorique et empirique de sa démarche. C'est à partir d'une reformulation des théories anthropologiques permettant d'approcher les dynamiques de la parenté contemporaine que l'équipe a pu mener des travaux empiriques innovants ; cette reformulation n'aurait pas été possible sans la confrontation systématique avec les théories microéconomiques de la famille et de la production domestique de santé. Les liens entre cas ethnographiques, construction de faits statistiques et pluridisciplinarité ont été mis en évidence à l'occasion d'un atelier international où se confrontaient des approches innovantes et réflexives dans les sciences sociales contemporaines et des recherches récentes en sociologie des sciences.

Référence : Lacan Laure, Weber Florence, « From ethnographic cases to quantitative facts », communication au colloque de la *Social Studies of Science Society*, Vancouver, 1-5 novembre 2006, session 1.1A

L'anthropologie, championne des études de parenté dans les sociétés dites exotiques, est longtemps restée très discrète sur la famille contemporaine. La critique radicale de ces études classiques par l'anthropologue américain David M. Schneider, dont le premier acte a lieu dans les années 1960, a même semblé un temps enterrer l'approche anthropologique de la parenté avant que celle-ci ne se renouvelle en se tournant résolument vers la parenté occidentale contemporaine.

Référence : Eideliman Jean-Sébastien, « Les anthropologues et l'idéologie du sang. Comment définir la famille ? », *Informations sociales*, n°139, avril 2007, pp. 66-77.

Au cours de la période 2005-2008, les travaux de l'équipe ont eu des retombées méthodologiques importantes puisque, de façon inattendue, le protocole MEDIPS a pu être utilisé dans la conception de la nouvelle enquête Handicap-Santé menée par l'INSEE et la DREES, y compris dans son complément en cours de réalisation portant sur les aidants informels des personnes déclarant un handicap et une aide lors du questionnaire principal. Il est également utilisé dans la conception des questionnaires de l'enquête longitudinale ELFE menée par l'INED et l'INSERM sur une cohorte d'enfants nés en 2008 et qui seront suivis pendant vingt ans. Enfin, la prise en compte de la dimension économique du choix entre maintien à domicile et entrée en institution des personnes dépendantes a conduit l'équipe à s'investir dans la conception de l'enquête EHPA de la DREES. La diffusion du protocole MEDIPS a été obtenue à travers plusieurs publications dans des supports destinés à des publics différents : la communauté des ethnographes francophones à travers la revue en ligne *ethnographiques.org*, les enseignants français de sciences économiques et sociales à travers leur revue professionnelle *IDEES*, le milieu des statisticiens et des professionnels des politiques publiques à travers la note du Centre d'études de l'emploi, *Connaissance de l'emploi*.

3a. Analyse du protocole de l'enquête Medips

Un article scientifique a restitué l'ensemble des étapes, des enjeux et des difficultés de l'enquête MEDIPS, une enquête expérimentale menée par une équipe d'économistes et de sociologues travaillant sur la prise en charge des personnes dépendantes. A partir de monographies de familles confrontées à la dépendance d'un de leurs proches, l'équipe souhaitait comprendre dans toute leur généralité les processus par lesquels certains membres de la parenté légale se trouvent assignés au rôle d'aidant. Cela supposait de décrire l'ensemble des personnes potentiellement mobilisables autour d'une personne atteinte, ici, de troubles de type Alzheimer, autrement dit ses obligés alimentaires, ainsi que l'ensemble des personnes effectivement mobilisées autour d'elle. Le protocole de l'enquête, inhabituel, s'est révélé efficace à condition de tenir compte de ses différentes possibilités de blocage, comme le refus d'aider l'enquêteur à circuler dans l'entourage familial ou le refus de répondre au questionnaire.

Référence : Gramain Agnès, Soutrenon Emmanuel et Weber Florence, "Standardiser des monographies de familles. Une enquête par questionnaire en milieu d'interconnaissance", [ethnographiques.org](http://www.ethnographiques.org), Numéro 11 - octobre 2006 [en ligne].
<http://www.ethnographiques.org/2006/Gramain,et-al.html>.

L'approche ethnographique est souvent associée à la présence prolongée du chercheur sur son terrain. Peut-on considérer la longue durée de l'enquête comme la principale spécificité de cette méthode ? comme une condition indispensable pour mener à bien un travail proprement ethnographique ? Nous proposons de définir l'approche ethnographique à partir d'un principe fondamental (analyser conjointement les discours, les pratiques et les positions sociales) et de deux moteurs (prise en compte de l'interconnaissance propre au milieu enquêté et attention portée aux catégories indigènes) traversés par la mise en œuvre permanente de la réflexivité (sur les places occupées par l'enquêteur sur son terrain et sur l'évolution de ses propres catégories). Ainsi définie, l'ethnographie profite certes grandement d'une enquête de longue durée, quand cela est possible, mais peut aussi passer par d'autres formes d'enquête. Elle n'est en outre plus incompatible avec un recueil de données par questionnaire et une approche statistique, diffractant la longue durée en une multitude d'enquêtes et de moments d'observations. On peut ainsi remettre en question l'opposition routinisée entre ethnographie et statistiques. L'enquête MEDIPS met en œuvre, dans une certaine mesure, des moteurs de l'approche ethnographique.

En cherchant à multiplier les questionnaires au sein d'une même famille, les enquêteurs évoluent dans des milieux d'interconnaissance. Divers moyens sont mis en œuvre pour recueillir les catégories indigènes des enquêtés : quelques questions ouvertes sont posées (par exemple sur la façon dont ils définissent la maladie) ; les monographies de famille préalables sont utilisées pour formuler des questions reflétant les catégories indigènes des enquêtés ; une certaine souplesse dans la passation du questionnaire permet de ne pas couper court aux « digressions » et au contraire d'en prendre note. La dimension réflexive est également présente, puisque les enquêteurs ont pour consigne de tenir un journal de terrain retraçant les étapes et les voies de leur progression dans chaque cas (obtention des coordonnées, prises de contact, refus éventuels), ainsi que le déroulement de chaque passation du questionnaire.

Référence : Béliard Aude, Eideliman Jean-Sébastien, « Ethnographie, longue durée et standardisation », *IDEES. La revue des sciences économiques et sociales*, n° 153, CNDRP, mars 2006.

Au-delà des systèmes sanitaire, social et juridique, la prise en charge des personnes âgées dépendantes reste une affaire de famille. Une famille qu'il faut concevoir au sens large, c'est-à-dire dépassant le périmètre des personnes légalement tenues d'apporter leur aide, comme le conjoint, les enfants, beaux-enfants et petits-enfants. Les organisations domestiques d'aide, qui se mettent en place autour d'une personne dépendante, ont des incidences économiques pour les aidants mais aussi un impact social (emplois permettant le maintien à domicile). Comment, au moyen des outils statistiques classiques, repérer de façon fiable et exhaustive ces organisations ? On sait interroger les individus sur eux-mêmes et sur leurs ménages. Mais peut-on les questionner sur leur famille ? L'enquête exploratoire présentée ici a été construite sur un dispositif collectant des informations auprès de plusieurs individus d'une même famille. Analyser son déroulement et les informations recueillies permet de préciser les conditions d'une meilleure connaissance des organisations d'aide familiale.

Référence : Medips, « Comprendre la mobilisation familiale autour des personnes âgées », *Connaissance de l'emploi*, CEE, n°33, août 2006.

La mesure des flux d'aide au moyen d'enquêtes statistiques est une opération délicate: selon la méthode d'investigation, et en particulier selon l'informateur que l'on choisit, la mesure d'un même flux peut varier de façon importante. Ceci est spécialement visible dans le cas des groupes familiaux, puisqu'en interrogeant plusieurs personnes dans une même famille, on obtient souvent des évaluations différentes des échanges qui y ont lieu. Quel crédit accorder aux données recueillies selon un protocole « classique », c'est-à-dire en interrogeant une seule personne par famille ? Comment élaborer une enquête qui maîtrise en partie ces divergences de déclaration ? Les résultats de l'enquête MEDIPS permettent de comparer la description de l'aide telle qu'on l'aurait obtenue dans le cadre d'une enquête classique, c'est-à-dire les données fournies par le « premier contact » approché par l'enquêteur, avec les versions données par les personnes rencontrées après lui. On peut alors repérer dans quels cas il a été utile de poursuivre l'enquête au-delà du premier contact.

Béliard Aude, Fontaine Roméo, Perrin-Heredia Ana, Soutrenon Emmanuel, « Divergences de déclarations sur l'aide dans les familles. De l'intérêt de poursuivre l'enquête au delà du premier contact » 2008, miméo, Centre d'études de l'Emploi.

3b. Participation à l'élaboration des protocoles d'autres enquêtes d'envergure

Enquêtes Handicap-Santé et Aidants

La participation de l'équipe à la conception de la nouvelle enquête « Handicap-Santé », réalisée par l'INSEE et la DREES à la suite de l'enquête HID de 1999 et dont la passation est prévue pour 2008, a été acquise à la suite du travail mené sur l'enquête de 1999 (voir point 1a). L'enquête Handicap-Santé est une enquête en deux temps : un premier questionnaire rapide, « Vie quotidienne et santé », permet de classer la population résidant en France en groupes de personnes rencontrant plus ou moins de difficultés dans la vie quotidienne, liées à des problèmes de santé ou à des handicaps. Après pondération de l'échantillon en fonction de ces différents groupes, un second questionnaire, très détaillé, permet de décrire l'ensemble de ces problèmes sanitaires et de ces difficultés quotidiennes.

L'équipe a obtenu non seulement une amélioration des données recueillies sur l'ensemble des obligés alimentaires des enquêtés de cette deuxième vague, mais également la mise au point d'une troisième vague de l'enquête, dite « Enquête Aidants », adressée à toutes les personnes que les enquêtés de la deuxième vague avaient déclarées leurs « aidants informels ». Cette troisième vague, prévue dans la foulée de l'enquête Handicap-Santé pour minimiser les risques d'attrition et de transformation brutale des situations (décès, placement en institution), permet de décrire l'ensemble de l'aide apportée à un enquêté H-S, du point de vue de ses différents aidants. L'équipe disposera donc, dès 2009, d'une enquête en vraie grandeur offrant l'essentiel des renseignements obtenus dans l'enquête MEDIPS : l'état de santé de l'individu H-S (2^{ème} vague)

et de l'ensemble des membres de son ménage (1^{ère} vague) ; l'ensemble des obligés alimentaires de cet individu avec leurs caractéristiques socio-économiques minimales (2^{ème} vague) ; l'ensemble des aidants déclarés par l'individu H-S (2^{ème} vague) et, dans cet ensemble, les réponses détaillées des aidants ayant accepté de répondre à la 3^{ème} vague de l'enquête.

Enquête EHPA (DREES)

L'équipe participe également au comité de pilotage de l'enquête EHPA, conduite par la DREES auprès des résidents en établissements d'hébergement collectif afin d'apprécier leur situation de vie et leur satisfaction vis-à-vis des prestations qu'ils reçoivent. Les membres de l'équipe ont été plus particulièrement mobilisés sur les questions économiques, celles qui explorent la situation des personnes souffrant de troubles du comportement, ainsi que les conditions d'entrée dans l'établissement.

Enquête ELFE

L'équipe participe enfin à l'élaboration d'une enquête longitudinale sur une cohorte d'enfants nés en France la même année et suivis pendant vingt ans. Cette enquête, pilotée par l'INED et l'INSERM, et dite enquête ELFE, suppose de prendre en compte les transformations de la parenté pratique dès la naissance d'un enfant (changement du calendrier concubinage/mariage/naissance, accroissement du nombre des parents non cohabitants, dont certains constituent des maisonnées regroupant plusieurs ménages), elles-mêmes liées à des modifications juridiques récentes et de plus ou moins grande portée (effacement de la distinction entre filiation légitime et filiation naturelle, définition purement biologique de la maternité par disparition de la reconnaissance maternelle). Différents membres de l'équipe participent à différents groupes de conception de l'enquête : alimentation, démographie, socialisation, économie. Le questionnaire des parents aux 6-8 semaines et au premier anniversaire de l'enfant offre l'occasion de s'interroger sur le fonctionnement d'un groupe domestique non cohabitant, lorsque le père ou la mère n'habite pas avec l'enfant qu'il-elle prend pourtant en charge, financièrement ou matériellement, et de distinguer ces situations de celles où l'un des parents est absent. Le protocole MEDIPS offre une fois encore un moyen de penser un protocole adapté à de telles situations.

III. En guise de conclusion

La fin de ce financement ACI coïncide avec la fin du détachement de Florence Weber au CEE. L'équipe continuera d'exister après mars 2008, en particulier pour assurer la publication d'un ouvrage de synthèse insistant sur la dimension pluridisciplinaire de ses travaux et pour exploiter les données statistiques en cours de production (voir troisième partie). Elle restera une structure souple permettant de coordonner trois équipes, l'une rattachée au CEE pour développer des travaux sur la professionnalisation des employés du secteur de l'aide à domicile des personnes dépendantes, l'équipe LEGOS de l'Université Paris-Dauphine où seront menés des travaux concernant l'offre de travail des aidants familiaux et l'emploi des seniors, et l'équipe ETT du Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS-Université de Caen) où seront poursuivis les

travaux sur la sociologie de la parenté pratique ainsi que des recherches comparatives sur la socialisation économique.

Au-delà des péripéties administratives liées au vaste renouvellement démographique des chercheurs en sciences humaines et sociales, à la transformation du paysage parisien des équipes de recherche en économie et en sociologie, et aux modifications en cours du cadre juridique des institutions de recherche et d'enseignement, il faut noter que, depuis 2000, la participation à une équipe regroupant, autour d'une question très précise (comment s'organise la prise en charge des personnes dépendantes, aujourd'hui en France ?), des économistes, des sociologues et des anthropologues, a constitué un atout extraordinaire pour les chercheurs des différentes disciplines concernées. Comme on le voit à l'étranger, avec le développement de courants de recherche qui se définissent par leur objet et non plus par leur discipline (*Science Studies, Gender Studies, Law and Society Studies, Post-socialist Studies, Cultural Studies, Subaltern Studies...*, ou, plus proches de notre objet, *Care Studies*), une conception de la pluridisciplinarité sans concessions, ni théoriques ni empiriques, constitue aujourd'hui une voie d'avenir pour l'ensemble des sciences humaines et sociales. Dans le cadre de notre petite équipe, elle a amené les sociologues et anthropologues à reconsidérer les fondements théoriques de leur discipline, et leurs liens avec les processus historiques ; elle a amené les économistes à fonder leur choix de formalisation des comportements sur des descriptions ethnographiques fiables et sur des données statistiques adaptées, tout en tenant compte des normes sociales dans différents contextes socio-historiques.

1. Rapport financier

Mise à disposition du rapport financier par envoi différé dès clôture de la convention.

2. Tableau des partenaires

Partenaires du projet	Laboratoires
<p>Partenaire 1 : Ecole Normale Supérieure Changement de bénéficiaire par décision n°04 5 305-01, du 13 mars 2006, remplacé par le Centre d'Etudes de l'Emploi</p>	<p>Laboratoire de Sciences sociales (ENS – EHESS)</p> <p>Centre d'Etudes de l'Emploi</p>
<p>Partenaire 2 : Université Paris 9 Dauphine,</p>	<p>Laboratoire d'Economie et de Gestion des Organisations de Santé (LEGOS)</p>

I – FICHE D’IDENTITE DU PROJET	1
II. BILAN DETAILLE DU PROJET	2
1 – RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX DU PROJET	2
2 - COMPOSITION DE L’EQUIPE MEDIPS ENTRE SEPTEMBRE 2004 ET FEVRIER 2008.....	3
3 – RAPPORT FINAL : TRAVAUX DE RECHERCHE, RESUMES ET PERSPECTIVES	4
AXE 1. ANALYSE DES SOLIDARITES DE ROUTINE.....	4
1a. <i>Déterminants sociaux des solidarités familiales</i>	4
1b. <i>Normes de répartition familiale</i>	8
AXE 2. ANALYSE DES SITUATIONS DE CRISE	12
2a. <i>Les enjeux des diagnostics</i>	13
2b. <i>L’entrée en maison de retraite</i>	15
2c. <i>Crises bancaires et définition des groupes domestiques</i>	16
AXE 3. RECUEIL STANDARDISE DES FORMES FAMILIALES	20
3a. <i>Analyse du protocole de l’enquête Medips</i>	21
3b. <i>Participation à l’élaboration des protocoles d’autres enquêtes d’envergure</i>	23
III. EN GUISE DE CONCLUSION.....	24
1. RAPPORT FINANCIER	25
2. TABLEAU DES PARTENAIRES	25